

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11		
- en exercice :	11		
- qui ont pris part à la séance :	09		
- votants	10 pour + 1 contre (dont 2 pouvoirs)		
Date de convocation :	10/09/2020	Date d'affichage :	10/09/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze septembre deux mil vingt à 20 h 15

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent –

Absents excusés Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe
Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mme ARSAC Pascale

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

Objet : Mise en vente de la parcelle F 788

Comme évoqué plusieurs fois en réunion de Conseil Municipal, la commune a décidé la mise à la vente de la parcelle F 788 située au Chemin de l'Allier pour une superficie de 602 m², parcelle de l'ancien épandage du hameau de l'Allier.

Le bornage de cette parcelle a été effectué par le géomètre Mr ALQUIER et nous avons eu un Certificat d'Urbanisme (CU) positif pour cette parcelle.

La commune décide de privilégier des acquéreurs pouvant apporter des enfants à l'école.

Le prix de vente est fixé à 60 000 €. A la charge de l'acquéreur de régler les frais relatifs à la transaction (frais de notaires, etc...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la mise en vente de ladite parcelle pour un montant de 60 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet acte de vente.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

